

[Communiqué de presse]

Le 30 Janvier 2018

Les entrepreneurs spécialisés appuient la proposition du gouvernement fédéral concernant le paiement sans délai

Le plan bénéficie de l'appui à l'échelle du secteur; l'objectif est de faire adopter le projet de loi avant la prochaine élection.

OTTAWA – Les membres de la Coalition nationale des entrepreneurs spécialisés du Canada (CNESC) expriment leur appui en ce qui concerne l'intention du gouvernement fédéral qui est d'adopter le plan du paiement sans délai pour tous les projets de construction du gouvernement fédéral. Cette initiative est intervenue après des mois de travail collaboratif entre les groupes d'entrepreneurs, les fonctionnaires et les champions parlementaires. Steven MacKinnon, secrétaire parlementaire du ministre des Services publics et de l'Approvisionnement, a accueilli des groupes d'intervenants pour annoncer l'initiative aujourd'hui à l'administration centrale du ministère, à Gatineau (Québec).

« Les entrepreneurs spécialisés incitent le gouvernement à prendre des mesures sur cette initiative depuis des années », a déclaré John Galt, président de la CNESC. « La proposition présentée aujourd'hui par le secrétaire parlementaire et les députés permettra aux entrepreneurs de prendre moins de risques en acceptant les projets fédéraux, car ils seront en mesure de présenter des soumissions plus concurrentielles; par conséquent, les gens de métier et les apprentis pourront en bénéficier ».

Le gouvernement de l'Ontario a adopté le projet de loi 142, qui a modifié la *Loi sur le privilège dans l'industrie de la construction* en décembre, après un examen approfondi et des consultations à l'échelle du secteur. Le projet de loi fera en sorte que les entrepreneurs généraux seront payés en temps opportun par les propriétaires, et que les sous-traitants et fournisseurs bénéficieront des mêmes conditions de paiement sans délai.

« Un formidable élan est ressenti dans l'ensemble des provinces et territoires canadiens pour faire avancer la législation du paiement sans délai », a ajouté John Galt. « D'autres pays hautement industrialisés, de même que 49 des 50 États des E.-U. ont officiellement mis en place une sorte de législation sur le paiement sans délai, donc nous sommes très heureux d'avancer dans cette direction ».

Le projet de loi 142 de l'Ontario a été appuyé par des groupes représentant tous les segments du secteur de la construction, y compris des entrepreneurs généraux, des entrepreneurs spécialisés, des fournisseurs et des groupes de travailleurs. Le gouvernement fédéral a l'intention de suivre un cadre similaire pour parvenir à un consensus en menant d'importantes consultations et en mettant en place cette mesure législative de façon efficace.



« Nous avons bénéficié de l'appui de nombreux champions pour en arriver à ce point et nous tenons à remercier le sénateur Don Plett et la députée Judy Sgro d'avoir déployé des efforts inlassables en vue de faire avancer ce dossier », a déclaré John Galt. « Nous reconnaissons que le paiement sans délai est le fruit du soutien de toutes les parties et nous nous ferons un plaisir d'aider les responsables politiques et les organismes de réglementation à trouver la meilleure solution législative ».

-30-

Personne-ressource :

Rob LeForte, Impact Affaires publiques

613-720-5726

rob@impactcanada.com